

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DPE 17 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement pour l'organisation de son 100^{ème} congrès en 2021 à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le projet en délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 35.000 euros à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) pour l'organisation de son 100^{ème} congrès, sur le thème « Le Citoyen Usager au cœur des métiers de l'eau et des déchets », qui se tiendra du 8 au 10 juin 2021 à Paris.

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement d'une subvention de fonctionnement de 35.000 euros à l'association ASTEE,

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le texte est joint au présent projet de délibération,

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée en section d'exploitation du budget annexe d'assainissement sur l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO